

# **Compte rendu de la séance du jeudi 15 décembre 2016**

Secrétaire de la séance: Bernard FAURIE

## **Ordre du jour:**

Dissolution du SPANC  
Organisation de la distribution des chocolats  
Organisation des voeux du Maire  
Désignation du représentant : Commission tourisme ( Suppléant)  
Désignation du représentant : Commission RPI (Titulaire)  
Remise aux normes du logement de la salle des fêtes (demande de subventions)  
Eclairage public  
Taxe aménagement : Part communale  
Modification des statuts du SIAEP  
Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **Assainissement non collectif ( DE 2016 29 )**

Vu que le Parc naturel régional des Causses du Quercy ne pourra plus exercer la compétence assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui revient de fait à la commune,

Vu la dissolution du Spanc du Parc naturel régional des Causses du Quercy au 31 décembre 2016,

Vu que le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Symictom) exerce déjà cette compétence et est prêt à assurer le service de nouvelles communes,

Vu la nécessité pour la Commune de Blars de pouvoir assurer la continuité du service auprès de ses administrés,

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la compétence assainissement non collectif au Symictom, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de manière à assurer l'ensemble du service de conseil et de contrôle des installations existantes ou neuves sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci- dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces pour la mise en oeuvre de ce transfert.



### Achat d'un ordinateur portable ( DE 2016 33)

Monsieur le Maire indique aux élus que pour des raisons pratiques, il convient d'investir dans un ordinateur portable qui servirait aux adjoints.

Il présente le devis aux élus qui après avoir en délibéré votent à l'unanimité l'achat de ce matériel à la société TECHNIC BUREAU pour un montant de 853.99 € et décident de porter cette somme à section l'investissement au budget 2017.

### Questions diverses

**Le trieur :** Le trieur, propriété de la commune, est actuellement placé dans la remise du presbytère qui a été vendu. Il convient donc de le stocker à un autre endroit assez rapidement. Le Maire propose de le positionner sous le préau derrière la mairie, en prenant soin de faire auparavant une chappe en béton. Certains élus souhaitent se débarrasser du trieur, d'autres préféreraient une dalle en gravillons lavé...

En conclusion, le conseil décide de voter :

Pour garder le trieur : 7 voix pour et 3 abstentions

Pour une dalle en béton : 6 voix pour et 4 voix contre

**Eclairage public :** Après six années d'utilisation il est impératif de faire une révision complète de l'éclairage public. Des devis sont en cours.